



CÉGEP DE SAINT-HYACINTHE

venez en
savoir plus...



INSCRIPTION AU PORTAIL ET
UTILISATION DE MIO (MESSAGERIE INTERNE OMNIVOX)

Procédure obligatoire

Avec un fureteur Internet Explorer version 7 et plus, Mozilla Firefox ou Google Chrome, se connecter à <http://cegepsth.omnivox.ca> .

Vis-à-vis Étudiants, sélectionnez la ligne Première utilisation ? comme suit :

Saisir les informations demandées :

Et cliquer sur le bouton **Valider**.

Choisir et indiquer la réponse exacte à trois questions qui serviront en cas d'oubli de mot de passe :

Ensuite cliquer sur le bouton **Continuer**.

Déterminer un mot de passe selon les règles requises et l'inscrire à deux reprises :

Puis, cliquer sur le bouton **Continuer**.

À l'affichage de la fenêtre suivante, votre inscription est complétée, cliquez sur le bouton **Poursuivre** pour accéder au nouveau Portail.

En cas de problème avec la procédure d'inscription au Portail, contactez le Centre d'aide technologique du Cégep de Saint-Hyacinthe au 450 773-6800 ou 514 875-4445 (Rive-Sud et Montréal), poste 2198.

Utilisation de MIO (messagerie interne omnivox)

Il est essentiel que vous utilisiez la Messagerie Interne Omnivox. C'est un moyen privilégié pour communiquer avec vos enseignants et les autres étudiants.

Cette messagerie est accessible à partir de la rubrique *Mes Services* de la page d'accueil du Portail.

INFORMATIONS RELATIVES À VOTRE HORAIRE

- 1) Consignes pour la prise de possession de votre horaire
- 2) Consignes pour la modification de votre horaire
- 3) Rencontre avec votre aide pédagogique individuel et calendrier des rencontres
- 4) Avis de départ
- 5) Modalités de remboursement

1) Consignes pour la prise de possession de votre horaire

Nous vous recommandons fortement de ne pas prendre d'engagement définitif concernant vos heures libres avant le 3 février 2012. Des contraintes dans l'organisation de l'enseignement peuvent nous obliger à vous rappeler pour une modification d'horaire jusqu'à cette date.

Votre horaire du trimestre d'hiver 2012 sera disponible sur Internet
à compter du 12 janvier prochain dès 18 h.

Vous devez le récupérer en procédant de la façon suivante :

1. Allez au site : <http://cegepsth.omnivox.ca>
2. Si vous êtes déjà inscrit au Portail, veuillez suivre les instructions suivantes :

Pour récupérer votre horaire :

- Dans la section « Mes Services Omnivox »
- Cliquez sur la rubrique « **Horaire en ligne** » et veuillez suivre les indications.

Pour apporter une modification à votre horaire :

- Dans la section « Mes Services Omnivox »
- Cliquez sur la rubrique « **Modification d'horaire** » et veuillez suivre les indications.

3. Si vous n'êtes pas déjà inscrit au Portail, vous devez obligatoirement vous y inscrire avant de récupérer votre horaire.

Pour ce faire, cliquez sur la rubrique « **Première utilisation** » et veuillez suivre les instructions.

Note : vous devez absolument posséder une adresse courriel personnelle.

Votre inscription au Portail étant terminée, vous pouvez retourner à l'étape précédente et récupérer votre horaire.

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez communiquer avec M^{me} Denise L'Heureux, du lundi au vendredi, entre 8 h et 12 h ou entre 13 h et 16 h, au 450 773-6800 ou au 514 875-4445 (Rive-Sud et Montréal), poste 2243.

Certains centres communautaires ainsi que les bibliothèques municipales possèdent un lien Internet où vous pourrez prendre possession de votre horaire.

ATTENTION :

Il est possible que vous ne puissiez pas accéder à votre horaire. La raison sera indiquée à l'écran. Vous devrez alors rencontrer votre aide pédagogique au local D-1300 (corridor 3), du 16 au 20 janvier selon le calendrier de rencontres (voir p. 7). Il est très important de respecter l'horaire prévu pour les rencontres afin de vous éviter un déplacement inutile.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter ou pour tout autre renseignement, **téléphonez au 450 773-6800 ou au 514 875-4445 (Rive Sud et Montréal), poste 2210.**

2) Consignes pour la modification de votre horaire sur Internet

Il vous est possible de modifier votre horaire en accédant au module de modification d'horaire à l'adresse suivante : <https://cegepsth.omnivox.ca>. Ce module sera accessible du **14 au 21 janvier 2012**. En raison des constantes mises à jour, le système peut vous proposer différentes possibilités d'horaires à divers moments. **Donc, assurez-vous que l'horaire que vous confirmez est bien celui que vous désirez; dès que vous confirmez une des modifications proposées par le système, des frais de 20 \$ vous sont facturés automatiquement.** Lors de la modification, vous pouvez acquitter ces frais directement en ligne par carte de crédit (Visa ou MasterCard) ou dès réception de la facture.

- Notamment en raison des contraintes de l'organisation des laboratoires, certains programmes ne sont pas accessibles par ce module.
- De plus, ce module ne permet pas d'ajouter ou de retirer un cours.

2b) Consignes pour la modification de votre horaire relativement au covoiturage ou pour raison de travail

Pour des modifications relatives au covoiturage ou pour raison de travail, vous devez vous rendre au Cégep les 17, 18 et 19 janvier 2012 entre 8 h 30 et 15 h 30; vous devez vous présenter au local F-1125. **Vous n'aurez pas à rencontrer votre API pour ces changements.** Des frais de 20 \$ en argent seront payables sur place. Vous devrez avoir en main votre horaire ou la lettre de votre employeur pour effectuer ces changements.

3) Rencontre avec votre API (aide pédagogique individuel)

VOUS DEVEZ RENCONTRER VOTRE AIDE PÉDAGOGIQUE SEULEMENT POUR LES RAISONS SUIVANTES (VOIR LE CALENDRIER CI-DESSOUS). Aucune autre modification ne sera effectuée par votre API :

- Corriger une erreur ou ajouter un cours manquant à votre horaire;
- Faire un changement de programme d'études;
- Effectuer un changement de cours à la suite d'un ou de plusieurs échecs (si la correction n'a pas déjà été faite);
- Remettre une attestation médicale si vous pensez avoir une raison médicale vous empêchant de suivre votre cours régulier d'éducation physique ou vous imposant des restrictions sérieuses;
- Horaire bloqué et vous avez un avis de rencontrer votre API.

Il est indispensable que vous ayez récupéré votre horaire et de l'avoir en main lors de votre rencontre.

Aucuns frais ne sont facturés à l'étudiant pour ces raisons.

CALENDRIER DE RENCONTRES AVEC VOTRE API

Modification d'horaire sur place

Pour les motifs exceptionnels mentionnés plus haut.

SI VOTRE HORAIRE EST INCOMPLET OU SI VOUS DÉSIREZ AJOUTER UN COURS, VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT RENCONTRER VOTRE AIDE PÉDAGOGIQUE AU D-1300.

Lundi 16 janvier 2012 de 8 h 30 à 11 h 30

- 120.A0 Techniques de diététique (1^{re} année)
- 180.A0 Soins infirmiers De A à H
- 300.30 Sciences humaines – profil général De A à C
- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance (1^{re} année)
- 410.B0 Techniques de comptabilité et de gestion
- Tous les étudiants de Sport-Études

Mardi 17 janvier 2012 de 8 h 30 à 11 h 30

- 081.A1 Accueil et intégration (orientation et exploration) De A à K
- 081.B1 Accueil et intégration (mise à niveau et préalables) De A à K
- 200.SS Sciences de la santé (1^{re} année)
- 200.SP Sciences pures (1^{re} année)
- 300.30 Sciences humaines – profil général De L à O
- 410.D0 Gestion de commerces
- 500.25 Arts et lettres – profil Cinéma
- 500.45 Arts et lettres – profil Culture et creation

Mercredi 18 janvier 2012 de 8 h 30 à 11 h 30

- 081.A1 Accueil et intégration (orientation et exploration) De Q à Z
- 081.B1 Accueil et intégration (mise à niveau et préalables) De Q à Z
- 180.A0 Soins infirmiers De I à Z
- 221.C0 Mécanique du bâtiment (1^{re} année)
- 300.32 Sciences. humaines – profil administration De A à J
- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance (3^{re} année)

Jeudi 19 janvier 2012 de 8 h 30 à 11 h 30

- 080.04 Structures d'accueil universitaires
- 081.A3 Session de transition (orientation et exploration) *De A à K*
- 081.B3 Session de transition (mise à niveau et préalables) *De A à K*
- 111.A0 Techniques d'hygiène dentaire (1^{re} – 2^e année)
- 140.B0 Techniques d'analyses biomédicales
- 145.A0 Techniques de santé animale (1^{re} année)

Vendredi 20 janvier 2012 de 8 h 30 à 11 h 30

- 181.A0 Soins préhospitaliers d'urgence
- 500.65 Arts et lettres – profil Exploration théâtrale
- 561.A0 Théâtre – Production théâtrale (1^{re} – 2^e année)

Lundi 16 janvier 2012 de 13 h 30 à 15 h 30

- 120.A0 Techniques de diététique 2^e et 3^e année
- 180.A0 Soins infirmiers De A à H
- 410.B0 Techniques de comptabilité et de gestion
- 300.30 Sciences humaines – profil général De D à K

Mardi 17 janvier 2012 de 13 h 30 à 15 h 30

- 081.A1 Accueil et intégration (orientation et exploration) De L à P
- 081.B1 Accueil et intégration (mise à niveau et préalables) De L à P
- 200.SS Sciences de la santé (2^e année)
- 200.SP Sciences pures (2^e année)
- 300.30 Sciences humaines – profil général De P à Z
- 410.D0 Gestion de commerces
- 500.35 Arts et lettres – profil Arts visuels et médiatiques

Mercredi 18 janvier 2012 de 13 h 30 à 15 h 30

- 081.A3 Session de transition (orientation et exploration) De L à Z
- 081.B3 Session de transition (mise à niveau et préalables) De L à Z
- 180.A0 Soins infirmiers De I à Z
- 221.C0 Mécanique du bâtiment (2^e – 3^e année)
- 300.32 Sciences humaines – profil administration De K à Z
- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance (2^e année)

Jeudi 19 janvier 2012 de 13 h 30 à 15 h 30

- 111.A0 Techniques d'hygiène dentaire (3^e année)
- 145.A0 Techniques de santé animale (2^e – 3^e année)
- 410.B0 Techniques de comptabilité et de gestion
- 420.A0 Techniques de l'informatique (420.AA – 420.AC)

Vendredi 20 janvier 2012 de 13 h 30 à 15 h 30

- 210.AA Techniques de laboratoire : Biotechnologies
- 410.D0 Gestion de commerces
- 561.AA Théâtre Production : Décor et costume

4) Avis de départ - trimestre d'hiver 2012

VOUS DÉCIDEZ DE NE PAS POURSUIVRE VOS ÉTUDES AU CÉGEP DE SAINT-HYACINTHE POUR LE TRIMESTRE D'HIVER 2012 ?

Nous devons procéder à la fermeture de votre dossier. Voici les deux façons de faire :

- Par courriel à l'adresse suivante : organisation_scolaire@cegepsth.qc.ca
- Par téléphone au 450 773-6800 ou au 514 875-4445 (Rive-Sud et Montréal), poste 2218.

Dans les deux cas, veuillez nous mentionner les informations suivantes :

- Numéro de D. A.;
- Nom, prénom;
- Date de naissance;
- Programme d'études;
- Raison du départ.

5) Modalités de remboursement - trimestre d'hiver 2012

L'étudiant qui se désiste officiellement **au plus tard le vendredi 20 janvier 2012** aura droit au remboursement partiel des frais qu'il a acquittés précédemment pour le trimestre en cours. Il doit cependant, en faire la demande en remplissant le formulaire prévu à cet effet aux Services administratifs (B-2305D) ou par téléphone au 450 773-6800, poste 2366.

Afin de connaître les modalités de remboursement, nous vous invitons à consulter le document [Pourquoi 272\\$ \(Version PDF\)](#).

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ÉTUDIANTS

- 1) Inscription aux activités et services
- 2) Période d'activités parascolaires
- 3) Agenda scolaire
- 4) Assurance accident passe-partout
- 5) Cartes étudiantes
- 6) Cases
- 7) COOPSCO Saint-Hyacinthe - magasin scolaire et services alimentaires
- 8) Prêts et bourses
- 9) Service d'aide à l'intégration des élèves (SAIDE)
- 10) Sports : équipes intercollégiales et autres activités sportives
- 11) Transport et Passe écolo

1) Inscription aux activités et services



Foire des activités étudiantes

Pour recevoir de l'information et vous inscrire aux clubs et activités étudiantes ainsi que pour connaître les différents services offerts aux étudiants. **Mardi 31 janvier entre 11 h et 13 h** dans le corridor 2.

Pour informations : viestudiante@cegepsth.qc.ca

2) Période d'activités parascolaires : les mercredis de 12 h 30 à 15 h 15

La période libre du mercredi appelée « période d'activités parascolaires » est une opportunité de vous impliquer dans votre milieu et de vous enrichir de nouvelles expériences. Ce moment est, en effet, réservé à des activités spécifiques, soit :

- aux activités parascolaires, notamment les rencontres de comités étudiants ayant trait à l'animation socioculturelle, sportive et communautaire, la tenue de conférences, de spectacles, d'assemblées du RÉÉCSH, etc.;
- à des activités pédagogiques qui impliquent des rassemblements de plusieurs groupes inscrits à un même cours, notamment des conférences, des débats, des sorties éducatives, etc., dans la mesure où les étudiants en sont informés au moins trois semaines à l'avance et que l'activité est de nature exceptionnelle et non récurrente dans le même trimestre;

- aux rencontres en lien avec les stages, dans la mesure où ces rencontres ne peuvent se tenir à un autre moment;
- à des activités ayant trait à la formation de tuteurs et à l'accompagnement d'étudiants au Centre d'aide à la réussite.

Votre implication pourrait vous mériter des bourses et une mention au bulletin.

3) Agenda scolaire 2011-2012

Au Cégep de Saint-Hyacinthe, tous les étudiants reçoivent un agenda scolaire. Pour vous le procurer, vous devez vous présenter au local de votre association étudiante entre 8 h 30 et 16 h, salle D-1404 à compter du **lundi 23 janvier 2012** avec, en votre possession, votre carte étudiante ou votre horaire et une pièce d'identité avec photo.

4) Assurance accident PASSE-PARTOUT pour étudiants

En vertu des droits et frais payés lors de votre inscription, vous bénéficiez d'une assurance accident pour l'année scolaire 2011-2012. Pour plus d'informations, un dépliant est disponible au comptoir d'accueil

du Service à la vie étudiante au B-1415 (corridor 2) et vous pouvez également le retrouver sur le [Portail](#) du Cégep.

5) Cartes étudiantes

Les nouveaux étudiants doivent se présenter au comptoir d'accueil du Service à la vie étudiante au B-1415 (corridor 2) avec, en leur possession, leur horaire et une pièce d'identité avec photo. Pour éviter les files d'attente, nous vous encourageons à vous présenter au cours de la semaine du 16 janvier 2012. Il est préférable que vous ayez en main votre carte étudiante au plus tard le 27 janvier.

Les étudiants dont la carte est échue ou perdue doivent se présenter au comptoir d'accueil du Service à la vie étudiante au B-1415 (corridor 2). Des frais de 5 \$ seront exigés pour les cartes perdues.

Pour plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec le personnel du comptoir d'accueil du Service à la vie étudiante au 450 773-6800, poste 2234 ou écrire à l'adresse électronique vieetudiante@cegepsth.qc.ca.

6) Cases

Tous les étudiants inscrits au Cégep de Saint-Hyacinthe, anciens ou nouveaux, ont droit à un service de case pour l'année scolaire 2011-2012. L'attribution d'une case est générée automatiquement par le système informatique du Cégep, au début du trimestre d'automne pour l'ensemble des étudiants.

Dans la majorité des cas, l'attribution d'une case est effectuée pour deux étudiants. Aucun changement dans l'attribution des cases ne pourra être effectué sans raison majeure.

Le numéro de votre case suit immédiatement vos coordonnées inscrites sur votre horaire de cours. De plus, vous pourrez accéder au nom et coordonnées téléphoniques de l'étudiant qui partagera une case avec vous, à moins que ce dernier refuse de divulguer ces informations.

N. B.

Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas communiquer vos coordonnées de manière automatique à l'étudiant avec qui vous partagerez votre case, veuillez en informer Mme Guylaine Houle au 450 773-6800 ou 514-875-4445 (Rive-Sud et Montréal), poste 2227, local B-1415 avant le 3 janvier 2012, 16 h. Après cette date, nous considérerons que vous acceptez de faciliter l'accès à ces informations au collègue qui partagera votre case.

Procédure d'utilisation des cases

1. L'un des deux étudiants devra fournir le cadenas permettant de sécuriser les objets qui seront placés à l'intérieur de la case.
2. Le cadenas sera immédiatement coupé dans l'un ou l'autre des cas suivants : lorsqu'un étudiant non locataire de la case l'occupera sans que celle-ci lui ait été attribuée; lorsque l'étudiant omet de retirer son cadenas au terme des périodes d'attribution.
3. La directrice adjointe de la Direction des études et de la vie étudiante, peut dans certains cas, prendre la décision d'autoriser le retrait d'un cadenas.
4. Le Cégep n'est pas responsable des objets perdus ou volés dans les cases attribuées aux étudiants.
5. À la fin de l'année scolaire, tous les étudiants devront retirer leurs effets personnels de la case de même que leur cadenas. Un avis sera diffusé sur le Portail et sur des affiches dans les différents emplacements où sont regroupés les casiers afin que chacun puisse être informé de cette période et assurer le suivi approprié.
6. Sauf exception, les cadenas seront coupés et les cases vidées de leur contenu cinq jours ouvrables après la fin du trimestre d'hiver afin de procéder à leur nettoyage.
7. Les objets non réclamés provenant des cases seront retournés dans les deux semaines suivant la fin du trimestre d'hiver à l'association étudiante (RÉÉCSH).
8. En tout temps, chacune des cases, qu'elle soit attribuée ou non, demeure la propriété du Cégep de Saint-Hyacinthe.

7) COOPSCO Saint-Hyacinthe - magasin scolaire

Vous pouvez devenir membre de la Coopérative étudiante du Cégep au coût de 15 \$ (incluant taxes et contributions financières). Cela vous permettra d'obtenir 5 % et plus de réduction sur les livres et jusqu'à 15 % sur tous les articles en magasin. De plus, la Coop offre des cartes repas très avantageuses exclusivement à ses membres.

Pour informations supplémentaires :

450 774-2727

<http://www.coopscosth.com>

8) Prêts et bourses (aide financière aux études)

À tous ceux et celles qui ont présenté pour la première fois une demande d'aide financière pour le trimestre d'hiver 2012.

Pour une nouvelle demande de prêts et bourses, consultez le site Internet de l'aide financière aux études : <http://www.afe.gouv.qc.ca/>

Si vous avez reçu un message du Ministère vous informant qu'un certificat de garantie a été émis relativement à vos études à temps plein, vous devez vous présenter au comptoir d'accueil du Service à la vie étudiante, au local B-1415 (corridor 2), **à compter du 10 janvier 2012** afin de le récupérer.

Par la suite, vous pourrez le faire homologuer (certifier) par votre établissement financier. Aucune aide financière ne peut être versée tant que votre certificat n'est pas homologué.

IMPORTANT

Vous devez vous présenter avec une pièce d'identité et votre horaire pour obtenir votre certificat de garantie.

9) Service d'aide à l'intégration des élèves (SAIDE)



Le Cégep de Saint-Hyacinthe s'est doté d'un service d'aide qui accueille et soutient les étudiants ayant une limitation fonctionnelle majeure. Il assure un suivi auprès de ces étudiants et leur offre des mesures d'accommodement scolaire tout au long de leur parcours au Cégep.

Le service s'adresse aux étudiants ayant un trouble d'apprentissage (trouble déficitaire de l'attention, dyslexie, dyscalculie, dysphasie, trouble envahissant du développement etc.), aux étudiants ayant un handicap physique ou autre, aux étudiants ayant un problème auditif ou de cécité, aux étudiants ayant un trouble d'anxiété et plus encore.

Pour avoir accès aux mesures d'aide du SAIDE, l'étudiant doit obligatoirement avoir un diagnostic émis par un professionnel reconnu.

Voici les exemples de mesures d'aide :

1. Temps supplémentaire aux examens et isolement;
2. Livre audio;
3. Logiciels de corrections orthographiques;
4. Preneur de notes;
5. Accompagnateur physique;
6. Interprète.

Pour avoir accès à ces mesures d'aide, il faut s'inscrire le plus tôt possible au Service d'aide à l'intégration des élèves (SAIDE).

Pour information ou inscription :


450 773-6800 ou 514 875-4445 (Rive-Sud et Montréal), poste 2223

saide@cegepsth.qc.ca

Salle B-1415 (corridor 2)

10) Activités sportives

ÉQUIPES INTERCOLLÉGIALES

 <p>The logo features a stylized green laurel wreath. Inside the wreath is a shield with a book and a pencil. Below the wreath, the text 'LAURÉATS' is written in a bold, serif font, and 'CÉGEP DE SAINT-HYACINTHE' is written in a smaller, sans-serif font below it.</p>	<p>Il est possible pour un nouvel étudiant de s'insérer dans une équipe au début du trimestre d'hiver. Vous devez alors rencontrer le responsable des sports pour les disciplines suivantes : Badminton mixte div-1, Basketball masculin div-2, Natation mixte, Cheerleaders mixte, Soccer intérieur féminin et masculin ainsi que Volleyball féminin et masculine div-2.</p>
--	---

Autres activités sportives (gratuit)

Salle de conditionnement physique, danse, badminton, hockey cosom, etc.

Consultez le [Portail](#) pour connaître l'ensemble de la programmation : voir *Communauté de la vie étudiante / Activités sportives*

Pour information :

Service à la vie étudiante, salle B-1415, poste 2234

11) Transport et passe écolo

Stationnement de vélos :

Vous trouverez les aires de stationnement de vélos aux entrées 1, 3 et 4 du Collège.

Stationnement automobiles et motocyclettes :

Pour ceux qui voyagent en automobile, un stationnement payant (vignette trimestrielle ou annuelle en vente à la Coopérative étudiante *Coopsco Saint-Hyacinthe* - H-1108) est disponible. Le coût de cette vignette est de 42 \$ pour le trimestre d'hiver 2012. Des stationnements pour motocyclettes sont aussi disponibles. Pour connaître la réglementation sur le stationnement, consulter le [Portail](#) dans la communauté Cégep de Saint-Hyacinthe, sous la rubrique *règlement 10-stationnement*.

Stationnement pour les personnes qui covoiturent

Le Cégep met à la disposition de ceux qui covoiturent une aire de stationnement privilégiée. Pour vous procurer un droit d'accès (gratuit) à cette zone de stationnement, vous devez remplir le formulaire disponible au comptoir d'accueil de l'entrée principale. Pour plus de détails, consulter le [Portail](#) du Collège.

Covoiturage : Un geste écologique intelligent!


Les étudiants qui le désirent peuvent s'inscrire aux deux sites de covoiturage pour trouver des passagers ou un conducteur : à partir du [Portail](#) du Cégep à <https://cegepsth.omnivox.ca> ou de celui de la MRC des Maskoutains à : <http://www.maskovoiturage.com/>. Le Cégep met à la disposition de ceux qui covoiturent une aire de stationnement privilégiée. De plus, le conducteur principal du véhicule utilisé pour le covoiturage pourra se faire rembourser sa vignette de stationnement, s'il voyage vers le Cégep avec deux passagers étudiants et plus au moins 60 % de son temps. Pour plus de détails, consulter le [Portail](#) du Collège dans la section Passe écolo.

Afin d'obtenir votre droit d'accès pour le covoiturage et pour bénéficier de tous les avantages qui y sont reliés, veuillez remplir le formulaire disponible à l'accueil du Cégep situé à l'entrée principale. Veuillez apporter une copie des horaires des personnes qui covoiturent ensemble.

Modification d'horaire pour covoiturer

Si des étudiants ne covoiturent qu'à deux seulement et qu'ils demandent un changement d'horaire, des frais de 20 \$ chacun seront applicables sur place. Par contre, tous les étudiants faisant la preuve qu'ils covoiteront ensemble à trois et plus dans le même véhicule au moins 60 % de leur temps ne paieront aucuns frais pour le changement de leur horaire. Aussi, le conducteur principal pourra se faire rembourser sa vignette de stationnement. Il doit toutefois conserver la preuve d'achat de sa vignette de stationnement à la COOPSCO pour obtenir un remboursement. Cependant, pour effectuer un changement d'horaire, vous devez vous rendre au Cégep les **17, 18 et 19 janvier 2012 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h 30**; des affiches vous indiqueront à quel bureau vous présenter. Vous n'aurez pas à rencontrer votre aide pédagogique pour ces changements. N'oubliez pas d'avoir en main votre horaire et tous les étudiants covoiturant ensemble doivent être présents pour procéder à la modification d'horaire.

Transport en commun (autobus) :

 <p>Passe écolo</p>	<p>Les étudiants inscrits à temps plein à l'enseignement régulier au Cégep de Saint-Hyacinthe et les étudiants de Vatel Québec recevront une carte OPUS qu'ils peuvent utiliser pour se déplacer sur le territoire du Cégep de Saint-Hyacinthe, et ce, jusqu'au 31 mai 2012 si l'étudiant est toujours inscrit à temps plein pour le trimestre d'hiver 2012.</p>
---	---

Les étudiants peuvent utiliser les services de transport suivants :

Vous devez toujours avoir en main votre carte OPUS et votre carte étudiante pour utiliser les trois services de transport en commun. Le conducteur pourrait vous la demander afin de valider votre identité.

MRC des Maskoutains

www.mrcmaskoutains.qc.ca

Pour les services de transport de la **MRC des Maskoutains**, vous devez réserver votre place afin de vous prévaloir de ce service. Pour plus de renseignements, téléphoner au 450 774-3173 ou consulter le site Internet :

<http://www.mrcmaskoutains.qc.ca/>, onglet *Les services*, section *Transport collectif régional*

- Saint-Hyacinthe
- Saint-Damase
- La Présentation
- Saint-Barnabé-Sud
- Saint-Simon
- Saint-Liboire
- Saint-Dominique
- Saint-Pie
- Sainte-Madeleine
- Saint-Marie-Madeleine
- Saint-Bernard-de-Michaudville
- Saint-Jude
- Saint-Louis
- Sainte-Hélène-de-Bagot
- Saint-Marcel-de-Richelieu
- Saint-Hugues
- Saint-Valérien-de-Milton
- Saint-Denis-sur-Richelieu (transport adapté seulement)

Ville de Saint-Hyacinthe

www.ville.st-hyacinthe.qc.ca

Le Terminus Calixa-Lavallée qui dessert le service de transport urbain de la **Ville de Saint-Hyacinthe** est situé au 1330, rue Calixa-Lavallée, dans le secteur du centre-ville. Pour connaître les circuits, les horaires et les points d'embarquement, consultez le :

www.ville.st-hyacinthe.qc.ca, sous l'onglet *Services aux citoyens*, dans la section *Transport en commun*.

- Circuit orange (liaison Terminus Calixa-Lavallée - Cégep de Saint-Hyacinthe)
- Circuit bleu (secteurs Douville et Saint-Joseph)
- Circuit brun (secteurs l'Assomption / Sainte-Rosalie et Saint-Sacrement Est)
- Circuit rouge (secteurs Saint-Sacrement Ouest et Saint-Thomas-d'Aquin)
- Circuit vert (secteurs La Providence, Sacré-Cœur et Parc Olivier-Chalifoux)

CITVR

www.citvr.ca

Le **Centre de services du CITVR** est situé au 255, boul. Laurier à McMasterville. Pour toutes les informations en lien avec votre carte OPUS et vos déplacements contactez le **service à la clientèle** au 450 464-6174 poste 2200 ou encore visitez le www.citvr.ca .

- Circuit 200
- Ligne ACCÈS
- Circuits Train-bus (20, 21, 22, 23, 24 et 25)
- Circuits locaux (7/8, 11 et 12)

Pour récupérer votre Passe écolo (Carte Opus), vous avez deux options :

1- **À compter du 12 janvier 2012**, vous pourrez vous présenter au comptoir du Service à la vie étudiante, salle B-1415 entre 8 h et 12 h et 13 h et 16 h du lundi au vendredi pour récupérer votre carte.

2- Toutefois, si vous souhaitez la recevoir par la poste, vous devez nous faire la demande par courriel à l'adresse passeecolo@cegepsth.qc.ca **d'ici le 5 janvier 2012**. La Passe écolo sera postée à l'adresse indiquée dans votre dossier scolaire et vous devriez la recevoir vers le 15 janvier 2012.

Photo pour la Passe écolo (carte OPUS)

Tous les nouveaux étudiants qui n'ont pas fait parvenir leur photo par courriel à maphoto@cegepsth.qc.ca devront se présenter au Cégep au Service de la vie étudiante (B-1415) le **20 janvier de 9 h à 12 h et le 23 janvier de 9 h à 15 h 30** pour obtenir leur carte OPUS. Après ces dates, les étudiants éligibles devront se présenter au Centre de services du CITVR à McMasterville. :

255, boulevard Laurier
McMasterville, (Québec) J3G 0B7 (face de la gare)

Téléphone : 450 464-6174, poste 2200

Télécopieur : 450 464-3827

Courriel : info@citvr.ca

<http://www.citvr.ca>

Pour les nouveaux étudiants qui n'ont pas en leur possession leur carte étudiante, il est important de présenter votre horaire ainsi que votre carte OPUS pour utiliser les services de transport de la Ville de Saint-Hyacinthe ainsi que celui de la MRC des Maskoutains.